

SESSAD Clamageran Projet d'établissement 2017-2021





SOMMAIRE

1 ^{ERE}	PAR	TIE L'ÉTABLISSEMENT ET SON ENVIRONNEMENT	3
I.		HISTOIRE ET PROJET DE L'ORGANISME GESTIONNAIRE	4
11.	•	PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT ET MISSIONS	6
Ш	١.	CADRE LEGISLATIF	9
	3.1	Le cadre réglementaire	9
	3.2	Le schéma départemental des personnes handicapées	9
۱۷	/ .	PUBLIC ACCUEILLI	10
	4.1	La caractérisation de la population accompagnée et ses évolutions	10
	4.2	Les objectifs spécifiques d'accompagnement	10
5		NATURE DE L'OFFRE DE SERVICE ET ORGANISATION	14
	5.1	Prestations offertes	14
	5.2	Modalités d'accompagnement	16
	5.3	Réunions	18
6 P.	ARTE	ANCRAGE DES ACTIVITÉS DANS LE TERRITOIRE ET POLITIQUE D'OUVERTURE ET DE NARIAT AVEC L'ENVIRONNEMENT	18
	6.1	Implantation	18
	6.2	Partenariat	18
2 ^{EME}	PAR	TIE LE PROJET D'ETABLISSEMENT : UN DOCUMENT DE REFERENCE	.21
I.		BILAN DU PRÉCÉDENT PROJET D'ETABLISSEMENT 2012/2016	22
Ш		METHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU PE 2017/2021	22
Ш	l.	ENJEUX DU PROJET D'ETABLISSEMENT	22
۱۷	/ .	MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE, SUIVI, ÉVALUATION, ACTUALISATION DU PE 2017/2021	. 23
3 ^{EME}	PAR	TIE: PRINCIPES D'INTERVENTION	.24
I.		LES MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT PLURIDISCIPLINAIRE	25
	1.1	L'accueil	25
	1.2	L'approche pédagogique	27
	1.3	L'approche éducative	28
	1.4	L'approche thérapeutique	30
	1.5	Les ateliers collectifs	31
Ш		LA PARTICIPATION DE L'USAGER ET DE SON ENTOURAGE	36
CON	ICLU	SION	.38
A NIN	NNFXFS		



1^{ERE} PARTIE L'ÉTABLISSEMENT ET SON ENVIRONNEMENT

I. HISTOIRE ET PROJET DE L'ORGANISME GESTIONNAIRE

ENTRAIDE UNIVERSITAIRE
31 rue d'Alésia, 75014 Paris
Tél. 01 40 47 93 00
Fax 01 40 47 93 47
www.eu-asso.fr | accueil@eu-asso.fr
Président : Alain GIRARD

L'Association

Direction générale

Equipe du siège :
Déléguée Générale
Pôle Vie sociale et juridique
Pôle Patrimoine
Pôle Administratif et Financier
Pôle de la Vie des Etablissements.

Réunion des directeurs :

3 réunions annuelles et un séminaire de trois jours.

Conseil d'administration

Un président et 35 administrateurs. 12 membres du Bureau.

Historique

L'Entraide Universitaire a été fondée en 1954 par Madame Lucie Nouet et Monsieur Edmond Breuillard : « Elle est une alliance d'hommes et de femmes qui ont en commun leur croyance dans la perfectibilité de l'homme et en particulier de celui qui souffre dans et de sa différence ».

Pour atteindre ce but, l'association a décidé de mettre en œuvre des moyens humains et matériels de qualité répondant non seulement aux exigences techniques les plus avancées mais surtout, au respect absolu de l'homme dans son universalité...

Leurs outils sont ceux de la solidarité active auprès de ceux qui souffrent et de leur famille...» (Extrait des statuts).

Cofondatrice de l'Union Nationale des Associations Laïques Gestionnaires (U N A L G), elle :

- « place l'homme au cœur de tous les dispositifs humains et techniques qu'elle propose,
- considère que la personne en situation de handicap est un citoyen ordinaire. Le regard que la société porte sur le handicap ne doit pas le figer dans une catégorie,
- estime que l'environnement accessible et accueillant doit l'être pour tous et ce, quelles que soient les déficiences,
- affirme que tout être humain, quels que soient la nature et le degré de la déficience dont il souffre, est un être de culture qu'elle se doit d'aider à se construire par l'éducation,

• revendique, au titre de l'égalité de tous les citoyens, la prise en charge financière intégrale par la collectivité publique, des institutions et services qui assurent auprès des personnes en situation de handicap une véritable mission de service public.

L'Entraide Universitaire se réfère, de fait :

- à la laïcité comme valeur fondatrice du caractère universel et positif de la différence,
- à l'entraide mais aussi à la solidarité nécessaire au maintien du lien social,
- à la tolérance mutuelle comme vecteur idéologique actif de la lutte contre l'exclusion au sens le plus large,
- au respect de la personne pour une intégration citoyenne réelle... » (extrait du projet associatif)

Orientations: projet associatif 2014-2019

Autour de ces valeurs et de ces missions et au regard du contexte politique et économique et de l'environnement, a été élaboré le projet associatif 2014-2019 qui porte sur les orientations stratégiques et axes de développement suivants :

- Renforcer la cohésion des actions de l'Entraide Universitaire
 - o par le partage des valeurs et l'appartenance à un collectif
 - o par la capacité d'agir ensemble sur la base de notre aptitude individuelle et collective pour la collaboration.
- Renforcer la cohérence et la pertinence des parcours individuels d'inclusion des publics accompagnés pendant et après leur passage à l'Entraide Universitaire.
- Renforcer la citoyenneté des personnes usagers de l'Entraide Universitaire quels que soient leur statut ou dispositif de référence :
 - o prise en compte de la situation des personnes
 - o équité dans l'exercice de l'accès aux droits, actions, services
 - o dignité et prise en compte des choix des personnes
 - o accès à l'autonomie, l'auto-détermination aussi souvent que possible
 - o participation et engagement des usagers aussi souvent que nécessaire.

II. PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT ET MISSIONS

SESSAD Clamageran

124 Avenue des Champs Lasniers 91940 LES ULIS Tél. 01.69.07.13.90 Fax 01.69.07.13.42

cla-sessad@eu-asso.fr

Adresse administrative

BP 31- Rue du Moulin à Vent 91470 LIMOURS Tél. 01.64.91.00.01 Fax 01.64.91.49.25

clamageran@eu-asso.fr

Directeur: Belal AW

Médecin Psychiatre : Sylvie MEHAUDEL

Chef de service : Christine JAFFREZIC (remplaçante permanente du directeur)

Présentation générale

En 1997, l'Entraide Universitaire accueille l'Institut Clamageran qui avait été créée en 1924 par Madame Marguerite Hérold. Elle avait fondé l'Association d'Aide aux Blessés Nerveux de la Guerre (ABNG) en 1917 pour venir en aide aux traumatisés de la grande guerre. Ainsi, elle a contribué à faire reconnaître la notion de traumatisme psychique et l'a transposé aux enfants «nerveux et instables» des années après.

L'institut Clamageran, dont dépend administrativement le SESSAD-Clamageran, est l'un des premiers Institut de Rééducation Psychothérapique, futur Institut thérapeutique, éducatif et scolaire ouvert en France, grâce au concours notamment du Docteur Pierre Male et du psychologue Henri Wallon.

Actuellement ces structures médico-sociales sont au cœur d'un débat qui vise à en redéfinir les contours et leur place au sein du secteur de l'enfance en difficulté et handicapée. A mi-chemin des prises en charge pédopsychiatriques, sociales, scolaires et judiciaires, ce sont des établissements et des services qui tirent leur originalité et leur identité du triptyque thérapeutique, éducatif et pédagogique.

Là où les dispositifs ordinaires de soutien à ces enfants (CMP, CMPP, RASED, CLIS, SEGPA, AED/AEMO ...), n'opèrent plus suffisamment, nous proposons de substituer aux interventions juxtaposées, des interventions conjuguées dans un espace commun qui articulent des prises en charge intriquées et conjointes par la même équipe institutionnelle dans le milieu de vie naturel de l'enfant (école, activités périscolaires, activités extra scolaires)

Ce ne sont pas des enfants «handicapés» au sens d'une déficience invalidante pérenne, mais des enfants en devenir pouvant réintégrer leur milieu de façon plus adaptée. L'approche pluridisciplinaire proposée au SESSAD Clamageran tente d'inverser les déterminismes psychologiques qui peuvent à terme les empêcher de se construire, de trouver une adéquation à leur environnement et d'accéder à la citoyenneté.

De ce fait l'intégration du projet de service du SESSAD rentre parfaitement dans les orientations du projet associatif.

Autorisation de fonctionnement

AGREMENT:

- Autorisation Préfet de région Arrêté n° 2000-455 du 10 Avril 2000
- Autorisation de fonctionner jusqu'au 31.12.2003 par DDASS 91 CRAMIF/DIREMS-ELSM 91 du 20 Mai 2003
- Convention CRAMIF du 6 Décembre 2001

SESSAD de 22 places rattaché à l'ITEP Clamageran (n° Finess : 910690098) qui assure des accompagnements d'enfants et jeunes adolescents des deux sexes âgés de 3 à 14 ans, présentant des troubles du comportement et de la personnalité.

Missions

Le SESSAD est un dispositif conçu comme un ensemble de moyens organisés, inscrit dans le champ du médico-social, créé par le décret des annexes XXIV en 1956. Nous proposons un accompagnement pluridisciplinaire (éducatif, thérapeutique et pédagogique) sous forme d'acte (temps d'action de soin individuel ou collectif intra ou extra muros).

Nous jouons un rôle de structure d'appui pour la scolarisation (mission principale d'un SESSAD) en apportant aux enfants le soutien et l'accompagnement nécessaires à la réussite de leur parcours personnel. Il s'agit de donner aux enfants accompagnés les moyens d'utiliser au mieux leurs compétences (intelligence pratique, logique...) pour compenser leurs difficultés d'apprentissage (scolaire, de communication, de socialisation) ainsi que des difficultés liées aux troubles (déviance comportementale les empêchant de rentrer dans les apprentissages de façon apaisée).

Notre mission se déploie dans un engagement partenarial notamment avec les écoles (échanges ou interventions dans les classes), ce qui est porteur d'un enrichissement réciproque, dans le respect de la place et des compétences de chacun. L'enseignant renseigne l'équipe sur les compétences et entraves scolaires de l'enfant, les professionnels expliquent l'origine de ces difficultés particulières et contribuent à la recherche de réponses adaptées aux besoins spécifiques de l'enfant. Les regards croisés participent à une dynamique d'évolution. Chacun devient « apprenant » de l'autre, au bénéfice de l'enfant.

La relation de proximité avec les familles représente également un élément moteur de notre mission. Elle amène une connaissance plus précise des demandes et besoins des parents, donc une recherche de réponses adaptées. Nous nous retrouvons dans un rôle d'interface, de décodeur, de courroie de transmission car il ne s'agit pas là d'apporter toutes les réponses mais de mettre en lien les parents et les ressources existantes afin qu'ils se sentent légitimes à habiter et assurer leur rôle d'acteur.

Si notre SESSAD occupe une place privilégiée dans la mise en synergie des différentes ressources territoriales mobilisées pour chaque enfant, c'est au regard de nos missions et en particulier de notre fonction de coordination, de la constitution de notre équipe (Educateurs, Psychologue, Psychomotricien, Enseignant, Chef de Service), de nos interventions dans les milieux de vie de l'enfant. Cette « animation » du partenariat soulage la famille, parfois confrontée à des tensions induites par

des incompréhensions, des « mal dits », « mal entendus » ; nous sommes en quelque sorte le « maître d'œuvre » du projet de l'enfant.

Notre travail en SESSAD se distingue par la pluridisciplinarité de l'équipe. Nous allons donc agir avec nos compétences, nos qualifications, nos savoir-faire et ce en interaction, en complémentarité afin de proposer à chaque enfant accueilli au SESSAD une qualité de prise en charge.

Objectifs principaux des activités déployées

Le SESSAD est une réponse pluridisciplinaire centrée sur l'enfant aux prises avec des difficultés de sociabilité et/ou scolaires, et qui vise à rendre possible le maintien dans le milieu ordinaire. La venue au SESSAD s'organise comme réponse :

- ✓ à un déficit instrumental : trouble du langage, de l'apprentissage,
- ✓ à des troubles psychomoteurs : difficultés d'orientation spatio temporelles, troubles de l'intégration du schéma corporel, instabilité, trouble de la latéralisation,
- ✓ à des troubles du comportement et de la conduite : instabilité, opposition, agressivité, inhibition, anxiété.
- Le SESSAD a pour mission le soin, le soutien à l'inclusion scolaire et à l'autonomie sociale dans tous ses lieux de vie ainsi que l'accompagnement de l'entourage familial. Notre SESSAD élabore avec la famille et l'enfant un projet personnalisé et met en œuvre des actions visant à réduire « le handicap » entraîné par les troubles du comportement en collaboration avec les interlocuteurs habituels de l'enfant (instituteur, péri scolaire, centre de loisir). Cette mission s'adresse à l'enfant, à sa famille et à son environnement scolaire.
- Les partenariats du SESSAD sont multiples et variés et en constants remaniements selon l'évolution de la situation de l'enfant. Cependant l'école reste le premier partenaire, en lien avec nos missions, à savoir : soutenir la scolarisation de l'enfant. L'un des objectifs de ce travail est d'agir sur l'écosystème de l'enfant afin de minimiser les répercussions des troubles sur sa vie quotidienne et sa participation sociale.
- Nous cherchons à ajuster constamment les différents moyens mobilisés, en fonction de l'évolution de l'enfant, de son développement, de ses compétences, de ses attentes et de celles de sa famille.
- L'intervention de professionnels de compétences différentes (Educateurs, Enseignant, Chef de Service) dans le cadre scolaire amène un éclairage pluriel sur les difficultés de l'élève. Les échanges avec l'Enseignant concerné lui permettent de mieux comprendre les entraves aux apprentissages pour cet enfant. Nous constatons souvent que les enseignants peuvent se sentir démunis face à des situations défavorables à l'instauration d'un contexte porteur pour l'enfant. Les échanges, la mise en commun des observations et analyses de chacun participent à un ajustement de l'accueil de l'enfant.
- Notre SESSAD agit sur l'extérieur que ce soit avec l'éducation nationale, le périscolaire, les activités de loisirs ou bien des activités comme avec famille et enfant (activités culturelles ou culinaires sur l'extérieur) ayant pour objectif une réconciliation de l'enfant avec son environnement tout en s'adaptant aux difficultés rencontrées. Le travail d'adaptation mais surtout de décryptage du trouble de l'enfant (qu'est-ce qui se joue dans la relation à l'autre), nous permet d'agir de façon efficiente et pertinente.

III. CADRE LEGISLATIF

3.1 Le cadre réglementaire

Le SESSAD est mandaté par l'autorité publique afin d'exercer des missions de soutien auprès des enfants présentant des troubles du comportement et de leur famille. Nous sommes en devoir de nous soumettre aux exigences légales qui gèrent notre existence (rapports d'activité ; évaluation interne, externe...). Le cadre d'exercice est clairement posé, appuyé par des textes législatifs.

Le contexte réglementaire nous sert de cadre qui définit les termes et donne un premier sens à nos actions. Ce statut d'appartenance est clairement spécifié par le décret du 27 octobre 1989 qui détermine les conditions techniques d'autorisation des établissements et des services prenant en charge des enfants qui présentent des troubles du comportement. Il s'agit de la réactualisation des annexes XXIV de 1956. Les annexes XXIV énoncent les missions des SESSAD en ces termes :

- La prise en charge précoce pour les enfants comportant le conseil et l'accompagnement des familles et de l'entourage familier de l'enfant.
- L'approfondissement du diagnostic.
- L'aide au développement psychomoteur initial de l'enfant.
- La préparation des orientations collectives ultérieures.
- Le soutien à l'intégration scolaire ou à l'acquisition de l'autonomie.

La loi de 2002-2 précise : «L'action sociale et médico-sociale tend à promouvoir dans le cadre interministériel, l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets. Elle repose sur une évaluation continue des besoins et des attentes de la personne accueillie ».

3.2 Le schéma départemental des personnes handicapées

Orientations du SDPH

Le Schéma Régional d'Organisation Médico-Social (SROSM) d'Ile de France constitue le document de référence pour l'évaluation des besoins et l'offre de services pour les enfants présentant un handicap de 0 à 20 ans.

Nous rentrons bien dans les recommandations de ce que prévoit le schéma régional de prévention :

- ✓ Mieux repérer
- ✓ Mieux dépister
- ✓ Mieux diagnostiquer

Les actions du SESSAD rentrent bien dans les objectifs du schéma départemental avec un fort développement de l'inclusion scolaire des enfants porteurs de handicap avec l'application de la loi du 11 février 2005 qui renforce le droit des élèves en situation de handicap à l'éducation.

IV. PUBLIC ACCUEILLI

4.1 La caractérisation de la population accompagnée et ses évolutions

Le SESSAD admet des enfants et des jeunes adolescents de 3 à 14 ans, garçons et filles qui souffrent de difficultés psychologiques dont l'expression et notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbent gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants et adolescents se trouvent de ce fait, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus évolutif préoccupant (potentiellement invalidant) qui nécessite le recours à des prestations conjuguées psychothérapeutiques, éducatives, pédagogiques et rééducatives.

Le Projet du service vise à permettre à l'enfant, grâce à un appui thérapeutique, une prise en charge éducative par acte et un soutien scolaire spécialisé, de se déprendre des déterminismes psychologiques qui le conduisent à l'échec scolaire et provoquent les comportements difficiles qui le font exclure.

Cette prise en charge pluridisciplinaire se déploie dans le milieu naturel de vie de l'enfant et dans les locaux du service.

Les actions éducatives peuvent s'effectuer de différentes façons :

- ✓ Actes éducatifs au sein du SESSAD autour d'un jeu éducatif en individuel ou en collectif (principalement le mercredi ou en semaine pour faire un lien avec d'autres actes)
- ✓ Actes éducatifs sur l'extérieur (principalement le mercredi ou en soirée), activités sportives ou culturelles
- ✓ Actes éducatifs dans le milieu de vie de l'enfant (accompagnement au sein de l'école pour soutenir la place de l'enfant dans sa classe ; accompagnement dans le cadre scolaire sur des activités extérieures (piscine, spectacles...) ; accompagnement dans le cadre du périscolaire (cantine, étude surveillée, activités extérieures)
- ✓ Actes éducatifs parents/enfants avec organisation de repas d'activité culinaire, accompagnement spectacle

Les actions pédagogiques peuvent s'effectuer en interne (si l'enfant a besoin d'un accompagnement individuel sans regard extérieur) ou sur un temps de classe pour soutenir son maintien dans son école.

Les actions thérapeutiques s'effectuent principalement en interne (groupes thérapeutiques, psychodrames, thérapies) puisque l'intimité de l'enfant est préservée durant cet espace de soin. La psychomotricienne peut néanmoins intervenir dans les écoles en lien avec les enseignants.

Toutes ces actions internes et externes ont un réel impact sur l'efficience d'un travail complémentaire et collaboratif entre la famille, le SESSAD, les écoles, le périscolaire. Ce tissage du travail permet à chaque enfant de maintenir sa place dans la société (école, activités extérieures) en évoluant de façon positive.

4.2 Les objectifs spécifiques d'accompagnement

Service

Le SESSAD est un dispositif que l'on ne peut appréhender qu'en étudiant les liens qui unissent entre eux les différents éléments qui le composent (S.E.S.S.A.D.), c'est de cet « enchevêtrement » organisé que naît la cohérence de l'ensemble (proposition de soin pour l'enfant et sa famille au sein du service ou à l'extérieur).

La notion de « porter assistance » de « rendre service », « apporter son aide », « être utile ».

L'offre de service dans notre SESSAD appelle à la réciprocité des engagements. Pour cela, la notion d'équipe est extrêmement importante afin d'apporter une qualité dans le service. Afin de garder une validité, une légitimité nous nous employons à mettre en place une réflexion permanente sur la pertinence des buts que nous nous fixons (équipe, famille, enfant), de notre action, des moyens utilisés pour répondre aux besoins des enfants et des familles en difficulté (réunions de construction communes du projet de l'enfant avec la famille).

La cohésion de notre travail en équipe est indispensable afin d'apporter un service de qualité et élaborer des projets personnalisés d'accompagnement (PPA) où les rôles de chaque professionnel soient spécifiques mais également complémentaires et centrés sur un objectif commun.

Au sein de notre SESSAD, l'action de service va se retrouver dans une dimension collective. Ce qui soigne n'est pas le seul geste ou acte de soin mais l'appartenance initiale et permanente de ce dernier à l'équipe. Le service de soin est alors action de structure, où l'action se faisant, se pense (nous le formalisons par une intelligence collective). Notre SESSAD est ainsi une instance permettant l'aménagement d'un espace où il est pris soin, totalement, globalement, dans son contexte de l'enfant en souffrance (que ce soit en accompagnement au sein du service, à l'école ou dans le lieu de vie de l'enfant, notamment à l'école).

La qualité de la mission de service va nous positionner en professionnel dispensateur de soin (intra et extra muros). Sa répétition organisée, réfléchie, mandatée donne corps à notre pratique. Préférentiellement, ponctuellement articulée tantôt à l'éducatif, tantôt au pédagogique, tantôt au thérapeutique maillant l'un et l'autre.

Notre représentation du service fait donc appel à de multiples compétences et qualifications qui se croisent et dont les champs d'actions peuvent se superposer. Cette notion de service nous amène à une pensée collective (fédération de plusieurs pensées), c'est-à-dire notre façon de penser chaque enfant, à mieux le connaître, à mieux tenir compte de ses besoins pour ajuster nos réponses. Ainsi s'élabore une représentation de son fonctionnement psychique, représentation à partir de laquelle nos actions se coordonnent.

Enfin, nous pensons qu'un service, qu'il soit rendu ou demandé, doit s'inscrire dans une logique de contrat ; contrat passé entre notre SESSAD qui rend un service et la famille, qui elle, demande une prestation. L'un et l'autre sont ainsi liés par des obligations (DIPEC).

En conclusion, nous pouvons dire que ce service touche à la fois nos pratiques professionnelles, aux garanties et au cadre de références des interventions mises en place (intra et extra muros) mais aussi à l'organisation du service dans sa capacité à reconnaître le travail de chacun et à fédérer autour d'objectifs partagés.

Education Spéciale

Pour notre SESSAD, l'éducation spéciale signifie « accompagner l'enfant et sa famille» « concevoir le professionnalisme en SESSAD » Bertrand Dubreuil (référence livre), là où ils semblent pouvoir tirer les plus grands bénéfices pour eux-mêmes. Notre travail dans le registre de l'éducation spéciale se caractérise par une phase de compréhension de la problématique.

Les enfants accueillis présentent des troubles du comportement laissant parfois les adultes qui les entourent (parents, enseignants...) dans une certaine « perplexité » voire une souffrance. L'éducation spéciale a pour objectif d'aider, d'accompagner l'enfant et son entourage. L'enfant pourra être alors considéré comme « ayant le droit d'apprendre » comme « pouvant être autorisé à réussir ». Nous parlerons alors de revalorisation de l'image de soi (renarcissisation). Des familles « démunies » au point que leurs enfants ont intégré l'idée qu'ils « resteront nuls ». Ils vivent dans le présent, ne se racontent pas. L'éducation spéciale permet d'apprendre.

Apprendre, c'est relier, penser ; apprendre, c'est savoir, connaître, douter, comparer ; apprendre c'est expérimenter, oser, refuser. Or, ils n'osent plus, la peur de l'échec les tenaille.

L'éducation spéciale se met alors en place au sein du SESSAD mais pas uniquement par les éducateurs puisque l'éducation spéciale se situe au carrefour du soin, de l'éducation et des apprentissages. Il s'agit d'une manière collective de réfléchir à comment prendre soin de l'enfant dans tous les domaines qui le concernent, d'affiner et de réajuster nos interventions (à travers les synthèses réunissant tous les professionnels, à travers nos échanges avec la famille, nos échanges avec les écoles, nos réunions bilan en présence de la famille et de l'enfant en prenant en compte leurs besoins, leurs désirs), de donner du sens et de la cohérence à nos actions. L'éducation spéciale se définit alors dans notre posture, notre stratégie à mettre en place des projets cohérents et pertinents.

Le fonctionnement de l'équipe, à la manière de faire ensemble, de marcher et manœuvrer pour remplir une fonction d'éducation spéciale nous parait indispensable. Dans ce sens, le fonctionnement vient interpeler en premier la définition de l'objectif commun et donc partagé, mais aussi la question de la valeur ajoutée qu'apporte l'équipe en termes d'apprentissages croisés, de complémentarités.

Le SESSAD de par ses missions est aussi engagé avec les parents, et non dans une substitution parentale, dans un processus de coéducation. Travailler avec la famille demande du temps, ce temps étant toujours singulier car lié aux situations de chacune d'entre elles. Dans la mesure où celles qui sollicitent le SESSAD présentent des profils très diversifiés. Nous pouvons interagir avec des parents « experts » et « prescripteurs » à l'opposé des parents qui n'ont pas de demande ou d'attente explicite.

Le cadre d'intervention est également dépendant de l'éventuelle recomposition des cellules familiales, de leur situation socio-économiques, de leur environnement...

La co-élaboration des projets personnalisés (cf annexe) nous demande une écoute active, aux modalités multiples. Source de proposition, nous entendons et prenons en compte les demandes, les attentes, y compris implicites, voire latentes.

Enfin, nous devons préserver une « juste distance » avec la famille, et fixer des limites à leur intervention. Travailler avec les familles impliquent en bref de cheminer avec elles, de leur permettre d'acquérir des connaissances sur les ressources de l'environnement et de savoir les mobiliser, d'activer

leur expertise. Faire du « cousu main » avec elles consiste à créer les conditions qui leur permettent d'être actrices de l'accompagnement de leur enfant.

Notre équipe est donc à même de proposer à l'enfant des interventions individuelles ou collectives répondant au projet individualisé. Ces actions d'éducation spéciale ont pour objectif de favoriser un processus d'identification, de construction individuelle. Ces actions facilitent également le repérage du sens des apprentissages, l'étayage de désir d'apprendre, de s'autonomiser, de s'exprimer, d'utiliser ses compétences donc de favoriser la construction de sa personnalité.

En conclusion, nous pouvons dire que chaque professionnel est dans une action d'éducation spéciale auprès de l'enfant accueilli mais c'est la cohérence et la cohésion de l'équipe qui fait sens. Enfin, la mobilisation et l'adhésion des parents nous apportent aussi une légitimité dans ces actions d'éducation spéciale.

Soin

Dans le cadre de notre SESSAD, le service de soin présente une dimension multiforme, qualifiant des compétences et nous obligeant à des approches interdisciplinaires (éducatives, pédagogiques et thérapeutiques). Le législateur a tenté d'en approcher le sens (circulaire d'application des annexes XXIV) : « les soins ne sauraient être isolés de l'ensemble des autres aspects de la prise en charge et ne peuvent en aucune manière se réduire aux interventions du Psychologue, du rééducateur. Le cadre du service en SESSAD peut lui-même revêtir une dimension thérapeutique».

A travers notre travail de réflexion nous utilisons le terme soin sur 2 axes.

Dans un premier temps c'est le soin apporté à l'enfant qui est dans une souffrance psychique. Nous disons même que le trouble du comportement est l'expression d'une souffrance et la difficulté de la mettre en mot. Dans notre SESSAD, soigner suppose donc de reconnaître les dysfonctionnements (de l'enfant, de la famille) pour les atténuer. Il s'agit dans un premier temps, d'écouter la souffrance des parents et de l'enfant tout en observant les interactions de l'enfant dans son contexte familial et social. Il faut permettre aux parents et à leur enfant de pouvoir trouver « les mots pour le dire ». L'observation, l'écoute, le soutien par la mise en mots sont aussi les axes de soins et constituent ainsi un cadre thérapeutique (Médecin Psychiatre garant de ce cadre mis en place dans le PPA (Projet Personnalisé d'Accompagnement). En conclusion de ce premier axe de travail, nous pouvons considérer le soin comme l'écoute bienveillante de la souffrance psychique. Soigner c'est donc « fournir », « procurer », «s'occuper de », « veiller à », c'est-à-dire « songer ». Son sens premier est bien la sollicitude (attitude de soin attentif) envers l'enfant qui est en souffrance.

Le deuxième axe de travail se réfère au cadre soignant mis en place au SESSAD. En effet, plus le cadre est contenant, structurant et rassurant, plus la souffrance s'exprime par la mise en « mot » et non en « maux ». Pour aboutir à ce cadre bienveillant, nous nous employons à un langage commun apportant un lien soignant. La prise en charge dans notre SESSAD se veut alors globale, c'est-à-dire que les soins ne peuvent être dissociés du reste des interventions. Ils ne se limitent pas à l'intervention du thérapeute car la cohérence de l'action de l'équipe entière revêt en elle-même un aspect thérapeutique. Lors de nos synthèses en présence du médecin psychiatre concernant le suivi d'un enfant, chaque professionnel apporte sa contribution complémentaire aux autres. Il s'agit là d'une manière collective de réfléchir à comment prendre soin de l'enfant dans tous les domaines qui le

concernent; d'affiner et de réajuster nos interventions, de donner du sens et de la cohérence à cellesci. C'est cette dynamique, animée par nos différentes compétences qui donne toute sa valeur à la notion soignante du service. En conclusion, nous pouvons dire que la pratique du soin dans notre SESSAD présente un aspect multiforme, elle est présente dans toutes nos actions menées dans une dimension thérapeutique. Autant que soigner, l'action de notre SESSAD est centrée sur l'attention portée à la souffrance de chaque enfant.

A Domicile

Parler de domicile n'est pas pour notre SESSAD une action au domicile de l'enfant mais la prise en compte et notre intervention (accompagnements) dans les espaces périphériques investis par l'enfant :

- Accompagnement de soin avec la famille et l'enfant lors d'activités en soirée (spectacle, repas) ou dans une activité culinaire, fabrication d'un repas, d'un gâteau...
- Accompagnement de soin au sein de l'école ou dans les activités périscolaires
- Intervention avec les équipes pédagogiques des écoles et psychologues scolaires lors de réunions
- Intervention au sein des équipes périscolaires

Le domicile est alors entendu comme l'ensemble des lieux, espaces (mis en réseau) gravitant autour du domicile et investis à des temps divers par l'enfant. Notre SESSAD doit trouver sa voie entre la notion de proximité au sens d'être « près de » et la relation de proximité au sens d'être « à côté de ».

Dans le premier sens, il s'agit d'une proximité physique (lieu, espace partagé avec l'équipe, l'enfant et sa famille). Le second sens définit une proximité relationnelle et renvoie à des notions de limites, de tiers. Dans cette configuration, le terme intervenir signifie « venir entre » donc produire du tiers, permettre de l'espace, de la distance, de la séparation où le trouble du comportement colle, fige, fusionne. Notre intervention montre combien il importe de mettre du tiers entre l'enfant et ses parents, entre l'enfant et sa fratrie, entre la famille et l'extérieur : l'école, l'environnement social au sens large.

Ce travail de réflexion collectif est le compte rendu de nos travaux enrichi de réflexion. Le travail n'est jamais fini. Il doit sans cesse être remis en cause et s'adapter aux changements successifs qui s'opèrent. Nous tentons ici de mettre à l'épreuve nos connaissances et nos savoir-faire tout en gardant comme but principal, celui de mieux comprendre pour mieux agir.

Notre besoin s'appuie sur l'évolution de nos compétences mais aussi à notre capacité de questionnement et de création dans le cadre cohérent clairement légitimé dans notre réactualisation du projet de service.

5 NATURE DE L'OFFRE DE SERVICE ET ORGANISATION

5.1 Prestations offertes

Les soins dispensés au SESSAD auront pour objectifs :

- d'être un lieu de référence des actions multiples (éducatives, thérapeutiques et pédagogiques) tout en ayant un rôle essentiel de lien qui permette de relancer l'adaptation, le développement, l'épanouissement,
- de bénéficier de temps de réconciliation avec les apprentissages pour le réassurer quant à ses capacités de réussite pour réduire les retards accumulés, pour aider l'enfant à s'évaluer dans ses apprentissages et à maîtriser son organisation personnelle,
- d'offrir des temps de soins et espaces de parole (groupes thérapeutiques, groupe Art graphique, groupe conte, groupe de parole) accompagnement individuel éducatif, pédagogique et thérapeutique.

Ces temps de soutiens et d'aides sont la base même de notre travail, ils offrent à chaque enfant son « espace de soin » lui permettant de mettre en « mots » ce qu'il met en « maux » quotidiennement. Ces espaces de soins (éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques) permettent à chaque enfant de verbaliser ce qui fait souffrance chez eux. En effet, le trouble du comportement est le langage du corps puisque chaque enfant admis au SESSAD est dans cette incapacité de verbaliser son mal être. Notre espace de soin leur permet d'exprimer, de verbaliser ses difficultés.

Sur le plan d'une réponse incluant la famille, elle est une intervention prenant en compte l'histoire de la famille et sa problématique. Le SESSAD est une alternative spécifique :

- la prise en charge contribue à l'amélioration et à la modification de la place du jeune à l'école,
- la prise en charge doit permettre de dédramatiser la situation,
- l'intervention de l'équipe du SESSAD n'entre pas en compétition avec celles des parents,
- le SESSAD se situe dans la complémentarité,
- le SESSAD propose un travail de collaboration avec les différentes structures gravitant autour de l'enfant (école, Centre Médico Psychologique, service d'Aide Educative à Domicile, Aide Educative en Milieu Ouvert...)

La prise en charge implique de ce fait un travail en réseau :

- Les écoles primaires, collèges, Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté, Unité Locale d'Inclusion Scolaire, maternelles,
- les enseignants référents du secteur Maison Départementale des Personnes handicapées,
- les collectivités locales (mairie, centre de jeunesse, bibliothèque)
- tous les services d'aide éducative (AED, AEMO)
- les services d'accompagnement à la scolarisation et de soins gravitant autour de l'enfant (CMP, PPRE...)

Notre objectif est enfin de maintenir des temps de réflexion et d'élaboration avec l'intervention de notre médecin psychiatre (éclairage clinique) afin de poser les bonnes indications de soin (Projet Personnalisé d'Accompagnement) pour chaque enfant.

Travail de soin avec la fratrie et les parents

Ce projet est parti d'une réflexion de l'équipe quant au manque de considérations de la fratrie souvent oubliée de la cellule familiale. Cette intervention que nous mettons en place :

- Repas, activités à l'extérieur du SESSAD avec l'enfant, pris en charge au SESSAD et sa fratrie

- Activités culinaires (faire un repas, un gâteau) à l'extérieur du SESSAD (cuisine de la maison pour tous aux Ulis) avec les parents et l'enfant notamment avec la mère pour travailler la relation mère enfant
- Activités culturelles (aller voir des spectacles) avec la famille et l'enfant

Ces activités reposent sur deux aspects majeurs, d'une part le recensement des lois dans lesquelles figurent les vocables famille et fratrie et d'autre part l'expérience relatée de l'animation de celle-ci.

Du côté de la loi, les deux dernières lois (loi du 2 janvier 2001 et loi du 11 février 2005) qui régissent le secteur médico-social dans lesquels le mot « famille » apparaît.

Dans la loi 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la famille et la fratrie sont évoqués notamment dans certains articles :

- ✓ L'article 2 stipule que « l'action poursuivie garantie l'accompagnement et le soutien des familles et des proches des personnes handicapées »
- ✓ L'article 4 précise que « des actions visant à informer, former, accompagner et soutenir les familles et les aidants, des actions de soutien psychologique spécifique proposée à la famille »

Face à ce constat, nous pouvons donc inscrire dans notre projet de service des notions d'accueil et de soutien technique des familles, de la fratrie comme suit : «de manière ludique, pourront être organisées des activités extérieures qui consistent à travailler la relation parents enfants présentant un trouble du comportement, frère ou sœur avec l'enfant concerné afin de travailler le lien, l'approche, la connaissance des troubles, l'interaction ».

D'un point de vue théorique il ne faut pas négliger le fait que la fratrie tient une place importante dans la formation de la personnalité d'un individu en termes de processus d'identification et de différenciation et que par ailleurs, elle offre des expériences affectives, cognitives et sociales.

Pour ce qui est de la fratrie confrontée aux troubles du comportement, elle vient bouleverser l'équilibre familial, elle suscite des sentiments ambivalents à l'égard de l'enfant concerné, allant de l'anxiété et de l'incompréhension à la constitution d'une expérience positive marquée par une plus grande maturité, tolérance face à la différence et ouverture.

5.2 Modalités d'accompagnement

L'admission

Le processus d'admission favorise l'établissement de relations étroites avec les parents (entretien au service) qui nous confient leur enfant après le repérage de ses difficultés par les services de Protection Maternelle Infantile, scolaires (Enseignants référents), ou de l'inter secteur (CMPP/CMP) et la notification de la MDPH que la famille nous a adressée ainsi que le dossier. L'enregistrement de la demande est fait par la Chef de Service.

La responsable du service étudie le dossier, se rend aux réunions d'équipe éducative dans les écoles, aux réunions des partenaires qui nous sollicitent et reçoit les parents dont elle a peut- être déjà

fait la rencontre dans les diverses réunions. Elle restera garante pour les parents du travail de suivi réalisé avec l'enfant.

Après le premier échange avec les parents, l'un des psychologues-psychothérapeutes recevra l'enfant pour une première évaluation. Il ne s'agit en fait pas de reposer un diagnostic et une indication, nous considérons que les services et principalement la MDPH qui nous adresse les enfants l'ont déjà fait. Nous voulons par un énoncé de nos modes d'intervention et un débat avec l'enfant et ses parents élaborer ensemble un projet personnalisé, individualisé mais pas seulement, car certains accompagnements peuvent être collectifs.

L'admission est prononcée par la responsable du service après accord des parents avec la notification de prise en charge de la MDPH et toutes les évaluations faites (éducatives, thérapeutiques et pédagogique). Aucune comptabilisation d'actes ne sera faite. En effet, c'est lors de ces premières rencontres que se façonneront les bases d'une «alliance» thérapeutique, éducative et pédagogique avec l'enfant, ses parents et les professionnels. C'est par un processus du même ordre que seront organisées les fins d'accompagnement.

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement

Chaque professionnel dans notre SESSAD à partir de sa spécificité se trouve inscrit dans une démarche de soin auprès de l'enfant. Le projet personnalisé d'accompagnement (PPA) va être l'outil central pour assurer la cohérence de la prise en charge. Après un diagnostic qui permettra de repérer les besoins et les potentialités de l'enfant, après avoir déterminé les objectifs, le projet individuel mettra en œuvre les moyens (groupe thérapeutique, référence, prise en charge individuelle...) nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

Notre équipe assure la cohérence du projet ; elle est la garantie de la qualité thérapeutique et soignante des actions menées auprès de l'enfant. Notre notion d'équipe se veut pluridisciplinaire dans nos interventions. Dans cette approche la notion de soin est centrale puisqu'il va s'agir de tendre vers un mieux-être de l'enfant, de réduire ses souffrances psychiques, d'accéder à l'expression de ses désirs. Il s'agit alors que nous élaborions au sein du projet individuel, la meilleure combinaison possible, complémentarité des actions éducatives, pédagogiques et thérapeutiques pour aider au développement des potentialités de l'enfant.

La synthèse projet en fin d'année scolaire pour chaque enfant nous permet d'évaluer les besoins des enfants et préparer les axes de travail pour la rentrée scolaire. Dans cette réunion de réflexion, nous recueillons un certain nombre d'informations sur les compétences, les difficultés et les ressources de l'enfant. Chacun de sa place professionnelle spécifique, élabore des représentations, des hypothèses. L'objectif de cette réunion est de construire une image d'équipe, de la réalité de chaque enfant au sein de son environnement familial, scolaire et social.

Chaque professionnel apporte son point de vue de la situation avec ses propres représentations (constat actuel, besoins, bilan et projection) Cf document annexe. Le regard croisé des différents points de vue se dessine une première « représentation ». Il s'agit pour nous d'approcher au mieux de la situation de souffrance de l'enfant. L'analyse clinique des différents éléments nous permet d'élaborer un travail de construction représentant la réponse au besoin de l'enfant. Ce projet

est donc mis en œuvre en fonction des besoins repérés avec un attachement particulier à l'aspect clinique des interventions afin d'écouter, de stimuler, de solliciter, de soutenir et de conseiller.

La rédaction du PPA à travers les objectifs fixés en réunion (la Chef de Service est garante de ce cadre) nous offre une base commune à laquelle il est possible de faire référence, afin de ne pas perdre de vue les objectifs initiaux chaque PPA sera lié à la famille en réunion bilan ce qui permettra de reconduire avec leur participation et celle de leur enfant le projet future en prenant en compte leurs désirs et leurs besoins. En conclusion, nous pouvons dire que chaque professionnel de notre équipe apporte sa contribution complémentaire à l'autre ; c'est cette dynamique qui constitue le contenu des projets personnalisés d'accompagnement. Ainsi notre notion de soin prend toute sa valeur dans notre organisation collective.

5.3 Réunions

La réunion d'équipe se tient tous les lundis après-midi. De 14 h 30 à 16 h, la réunion, animée par le responsable du service est consacrée grâce aux apports du psychiatre, psychanalyste, à l'examen des situations des enfants et des réponses que nous leur apportons. Une description de la situation actuelle est faite (situation familiale, projet de l'enfant déplié, retranscription des bilans effectués par chaque professionnel, description des actions effectuées par les professionnels sur l'extérieur, bilan de son parcours à l'école). Régulièrement c'est durant cette réunion que se tiennent les synthèses. Elles sont conçues comme un espace d'élaboration collectif qui implique personnellement chacun des professionnels, invités à formuler leurs hypothèses, leurs représentations, leurs ressentis. Les écrits préalables qui soutiennent les échanges peuvent être retravaillés ultérieurement si besoin par chacun des intervenants. Ils viendront compléter les dossiers des enfants et refonder leurs projets personnalisés et individualisés.

6 ANCRAGE DES ACTIVITÉS DANS LE TERRITOIRE ET POLITIQUE D'OUVERTURE ET DE PARTENARIAT AVEC L'ENVIRONNEMENT

6.1 Implantation

Le SESSAD se veut un service de proximité au cœur de la ville et du bassin de vie de l'enfant. Il développe ses interventions en lien avec les partenaires médico-sociaux, sanitaires, sociaux et de protection de l'enfance environnants. L'enfant, ses parents ou tuteurs doivent pouvoir se rendre avec facilité au SESSAD (implanté en centre-ville, visibilité).

Nous sommes implantés au sein de la ville des Ulis, territoire qualifié en Réseau d'Education Prioritaire (REP), dans le quartier de la Mairie. La zone d'intervention retenue est celle de la Vallée de l'Yvette de Gif à VILLEBON et le plateau de Gometz à LIMOURS.

6.2 Partenariat

L'enjeu de la cohérence des projets engage notre équipe du SESSAD dans la construction de partenariats et d'un réseau de proximité avec les professionnels des établissements scolaires, des

services de soins (CMP,...) des centres culturels et sportifs, des services sociaux (AES, AEMO, MDS, PRE) et enfin du territoire d'intervention.

Le partenariat est à définir comme : « Une forme d'interaction équitable entre professionnels qui vise une complémentarité de compétences ou/et de ressources disponibles séparément chez chacun d'entre eux et qui sont jugées toutes nécessaires pour la réalisation d'une action ou d'un projet » concevoir le professionnalisme en SESSAD (Bertrand Dubreuil).

Il s'agit bien pour nous de construire et de mettre en action un maillage susceptible de répondre au mieux aux besoins répertoriés, d'apporter les réponses les mieux adaptées aux difficultés que peuvent rencontrer nos jeunes accueillis au SESSAD. Notre service peut également servir de ressources auprès d'autres professionnels en mettant à leur disposition des connaissances utiles à leurs missions (informations, échanges informels, réunions partenariales...).

Notre logique sur le travail partenarial préside à l'idée que le milieu, l'environnement social, le contexte familial, affectif, émotionnel, le bain culturel, l'appartenance à un territoire sont autant d'éléments qui vont participer à l'amélioration de l'état de l'enfant à soigner, à aider. En se plongeant dans le contexte de l'autre, son univers familier (histoire de l'enfant mais aussi familiale), notre SESSAD affirme l'importance du milieu qu'il faut prendre en compte pour soigner, guider, accompagner.

Notre objectif est de « faire avec » car le service met l'enfant accueilli au centre du dispositif où sa place est re-questionnée (au sein de sa famille, de son milieu social et scolaire). De l'accompagnement de qualité que nous mettons en place découlera donc un ensemble d'actions (PPA – Projet personnalisé d'accompagnement) qui tiendront compte de la « globalité du sujet » dans son environnement et dont le moteur essentiel est le désir même de l'enfant, porté par celui de ses parents. Le travail partenarial ne peut donc se dissocier avec l'élaboration du PPA puisqu'il doit tenir compte du passé comme du présent et donc :

- de l'histoire de l'enfant, de l'histoire de ses troubles, des impacts de celle-ci sur sa construction identitaire,
- sur sa place au sein du groupe familial, dans son histoire scolaire, sociale de proximité,
- des souffrances que ces troubles génèrent chez l'enfant mais aussi chez ses parents, dans sa fratrie, des difficultés que rencontrent les enseignants,
- des ressources de son environnement,
- de son histoire de soins (CMP, hôpital de jour...).
- C'est pourquoi notre mission afin d'apporter une qualité de prise en charge est de mettre en place un tissu partenarial pour aller à la rencontre.
- des enseignants qui accueillent l'enfant dans leur classe,
- des réseaux sociaux dans lesquels l'enfant est éventuellement inscrit,
- des structures médico-sociales qui interviennent encore ou ont pu intervenir préalablement.

Afin que cette relation partenariale fonctionne, nous mettons en place des outils de communication, de coopération, de collaboration et de co-construction :

 Réunions partenariales régulières avec les écoles (Enseignant, Directeur, Psychologue scolaire, AVS) afin d'échanger sur les difficultés du quotidien, difficultés d'adapter des méthodes, outils afin de mieux accueillir l'enfant présentant des troubles. Les thèmes sont posés en fonction des besoins (la place des parents, la place des AVS, l'espace tiers...)

- Réunions partenariales avec le périscolaire (cantine, activité avec les animateurs...)
- Communication et présentation du service dans les écoles mais aussi dans des forums (forum santé) afin de permettre une meilleure lisibilité et compréhension du service de soin

Ces outils nous ont permis d'instaurer une alliance en toute confiance et sécurité tout en gardant notre place, en ne perdant pas de vue nos missions.

Pour que ce rôle « d'assembler » des collaborations fonctionne, nous développons un savoir être et un savoir-faire spécifiques.

Notre savoir-être est cette capacité à aller vers l'autre, sur son territoire, en acceptant de s'exposer au jugement du partenaire (en présentant sa contribution au projet de l'enfant), à reconnaître les compétences des autres et la spécificité de leurs contraintes. Collaborer avec un enseignant, c'est reconnaître que ce professionnel a comme mission, outre celle de s'adapter aux besoins éducatifs spécifiques un programme, de gérer une classe, d'être auprès de l'enfant six heures par jour.

Notre savoir être réside de notre capacité à sensibiliser l'autre, le partenaire, à l'aider à porter un regard différent, à faire « un pas de côté » dans sa perception, à se sentir compétent et non pas instrumentalisé, c'est pourquoi nous élaborons des actions en complémentarité (cf annexe réunion) et non en concurrence, il est incontournable de reconnaître la culture du partenaire (sa sensibilité), ses obligation, contraintes et difficultés.

Notre savoir-faire réside en notre capacité à apporter un éclairage complémentaire sur l'évaluation des besoins de l'enfant et la pertinence des réponses articulées mis en œuvre (intervention des Educatrices au sein de l'école) mais sans pour autant chercher à occuper une place « supra » par rapport à eux dans le respect des rôles de chacun.



2^{ème} PARTIE

LE PROJET D'ETABLISSEMENT : UN DOCUMENT DE REFERENCE

Pour les professionnels et un outil garantissant les droits de l'usager

I. <u>BILAN DU PRÉCÉDENT PROJET D'ETABLISSEMENT 2012/2016</u>

Le précédent projet de service ne reflétait plus le travail actuel. Nous avons de ce fait réactualisé en entier le projet de service (actions de soins supplémentaires et tournées plus sur l'extérieur en mobilisant l'équipe sur un réel travail complémentaire avec la famille et les écoles).

Le tissage de soin autour de l'enfant avec les écoles et les familles est un réel changement dans les pratiques et la vision globale des actes entrepris.

II. METHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU PE 2017/2021

Conformément à la loi 2002-2, notre projet de service pose les modalités d'accompagnement de chaque enfant accueilli dans notre SESSAD. Inscrire cette obligation dans une démarche de bientraitance, c'est en retenir et en promouvoir à la fois la méthode participative et la révision ou l'adaptation régulière.

Notre méthodologie d'élaboration et l'orientation s'axe sur quatre points :

- Fixer des objectifs précis dans le cadre du projet personnalisé : après avoir posé un diagnostic sur la situation de l'enfant et ses besoins (évaluation thérapeutique, pédagogique et éducatif), le projet co-élaboré en partenariat avec l'enfant, la famille et le SESSAD nous amène à fixer les objectifs précis de nos actions. Notre démarche consiste à personnaliser la prestation le plus possible en répondant au plus près du besoin de l'enfant.
- Fixer les modalités de mise en place et de suivi respectueux des capacités et rythmes de l'enfant : le projet d'accueil et d'accompagnement de l'enfant mentionne explicitement des modalités de mise en place, de suivi et d'évaluation.
- Observer les effets positifs et négatifs des actions mises en place en faveur de l'enfant et effectuer les ajustements nécessaires dans l'accompagnement : il s'agit d'une coévaluation de l'impact des actions mises en place et aux ajustements qui s'avèrent nécessaires pour qu'elles soient les plus respectueuses possibles des intérêts et des choix des usagers (compte-rendu synthèse, réunion et PPA).
- Etre attentif à la durée et à la continuité du parcours de l'usager (durée moyenne de 3 ans, écrit des ESS, écrit des rencontres, des actions menées), élaborée, évaluée en synthèse.

III. ENJEUX DU PROJET D'ETABLISSEMENT

Le projet d'établissement a pour objectif de :

- guider les activités de l'établissement et conduire l'évolution des pratiques et de la structure dans son ensemble ;
- définir les objectifs en matière de qualité des prestations ;
- rendre lisible les modes d'organisation et de fonctionnement de la structure ;
- clarifier le positionnement institutionnel de l'établissement ;
- indiquer les évolutions en termes de public et de missions
- anticiper les évolutions.

En ce sens, il est un outil garantissant les droits des usagers.

IV. <u>MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE, SUIVI, ÉVALUATION, ACTUALISATION DU PE 2017/2021</u>

Ces modalités doivent rentrer dans un cadre institutionnel stable (connaissance et respect du droit, connaissance des lois) qui permettent de poser des repères communs, des formations afin d'apporter un regard supplémentaire à nos pratiques.

Pour cela nous employons un cadre de travail permettant un suivi de projet du service tout en employant une démarche d'amélioration continue de la qualité. L'objectif étant de mettre en place un projet de service construit, évalué et réactualisé tout en garantissant la notion de bientraitance. Nous reprenons systématiquement le sens du projet de service (SESSAD décliné en amont par S.E.S.S.A.D.) et fixe le cadre de nos missions. Il nous paraît aussi important d'évaluer et de faire vivre le projet de service avec l'équipe et les usagers. Ce projet de service a pour vocation à évoluer et à vivre en fonction des objectifs initiaux qui peuvent changer (groupes thérapeutiques, actes individuels et collectifs) répondant à la population accueillie qui elle aussi change.

Enfin, la mise en place des organisations fixe les responsabilités précises et un fonctionnement collectif cohérent. Ce mode de fonctionnement doit être précis et lisible, il fixe pour chaque professionnel des responsabilités autour des missions formalisées au sein du projet de service. Ceci leur permet de s'approprier clairement leur mission, les limites de ces missions, de mieux se situer et de s'articuler aux autres professionnels (cf fiche de poste en annexe).



3^{ème} partie : PRINCIPES D'INTERVENTION

I. LES MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT PLURIDISCIPLINAIRE

L'organisation de l'interdisciplinarité

1.1 L'accueil

La Chef de Service au SESSAD

La Chef de service à travers sa fonction doit permettre au Sessad de se structurer autour de ses fragilités et objectifs.

Sa fonction ne se résume pas à donner des ordres de mission, mais à élargir un ensemble de niveaux symboliques et stratégiques qui assurent le développement, la qualité des services, le bon fonctionnement de celui-ci, la dynamisation des ressources et le développement des compétences. Son objectif est de conduire et animer le service en indiquant des voies possibles pour affronter des défis ou incertitudes qui vont participer à la définition du projet permettant des évolutions. Elle doit promouvoir tout ce qui peut permettre la valorisation du projet de service, le développement des prestations, leur qualité tout autant que l'optimisation des compétences humaines.

Sa responsabilité en tant que Chef de service se décline autour de 4 axes d'interventions :

La conception :

- de projets innovants,
- garante des projets individuels de chaque enfant,
- accompagner les évolutions des prises en charge et la technicité du service.

L'animation:

- le développement et l'animation du projet de service (missions et conformité),
- Mise en place des différentes réunions (synthèses, réunions d'équipe), mettre en place un ordre du jour et animer celles-ci afin d'apporter une cohésion, une cohérence dans les actions menées,
- Mise en place des procédures d'admission (rencontre des parents, anamnèse, rencontre des partenaires, préadmission puis formalisation du dossier d'admission, DIPEC, livret d'accueil),
- Rencontre des familles (guidance parentale, soutien de la famille dans sa demande d'évolution auprès de leur enfant), rencontre seule ou en présence du thérapeute ou de l'éducateur référent en réunion bilan.

La coordination:

- Aménager les espaces, temps et rythme de travail (planning du personnel),
- créer des liens avec les différents partenaires (école, collège, EGPA, Service ASE...) et participation avec l'enseignante du Sessad aux réunions à thème dans les écoles afin d'échanger sur les difficultés du quotidien (Directeur, instituteurs, AVS, Psychologue scolaire...),
- participation aux Equipes de Suivi de Scolarisation (ESS),
- lien avec la MDPH et participation aux Equipes Pluridisciplinaires d'Evaluation (EPE).

• Coordonner les admissions, les fins de prises en charge, les orientations ou les prolongations des suivis de jeunes accueillis au Sessad.

Evaluation:

- Maîtrise du budget (dépenses, décompte des forfaits),
- rapport d'activité (évaluation),
- participer aux négociations budgétaires après évaluation des besoins,
- prévoir les ressources, moyens à affecter et les évaluer afin de pérenniser ou pas les actions.

En conclusion:

La Chef de Service s'efforce de promouvoir tout ce qui peut permettre la valorisation du projet de service, des objectifs et le développement des prises en charges.

Sa volonté profonde est d'être porteuse d'ambition pour le service, porteuse d'un idéal au service de la mission. Cette mission pour laquelle l'équipe peut se mobiliser, à la création d'un sens et d'une culture commune qui s'élaborent, s'entretiennent et se dynamisent au quotidien, tout autant que par des moments ou événements qui nourrissent l'identité et l'esprit d'équipe du service.

Sa conception du travail en équipe se définit par :

- l'équipe comme modalité nécessaire à l'élaboration d'une culture de service,
- l'équipe comme espace de solidarité et de mutualisation des énergies et des compétences,
- l'équipe comme base d'une définition d'une compétence collective de service.
- Le Sessad est orienté vers un but et le projet en constitue les éléments symboliques et stratégiques.

La pluralité des positions et des approches est une garantie pour la qualité, la communication et le développement des compétences. Elle s'astreint à concourir à la mission du service et essaie de favoriser le développement des idées ainsi qu'à sa compétence. Son objectif étant avant tout d'amener à bien une dynamique de travail permettant à l'équipe d'avancer autour d'une qualité de prises en charge des enfants accueillis.

Le Secrétaire au SESSAD

La mission de la Secrétaire est multiple. Elle a un rôle :

- d'accueil : téléphonique ou direct avec les enfants et les familles, les écoles, les services extérieurs ...
- de relais : c'est un agent de liaison entre les intervenants, un intermédiaire entre les familles, les écoles, les services extérieurs,
- de transmission des messages,
- administratif: frappe du courrier courant, des synthèses, tenue des plannings des intervenants et des enfants, décompte des prises en charge pour transmission à la CPAM, suivi des tableaux de bords, suivi des dossiers (fournisseurs...), préparation des éléments relatifs au rapport d'activité et aux indicateurs, inventaire du matériel...
- de planification : préparation de la rentrée, organisation des dossiers
- de mémoire : classement, archivage

La secrétaire est la collaboratrice directe de la Chef de Service ce qui demande une grande confiance de part et d'autre. Elle est présente lors des réunions d'équipe afin de mieux connaître les différentes situations et donc d'être plus efficace auprès et envers les familles.

1.2 L'approche pédagogique

L'Enseignante spécialisée au SESSAD

L'enseignant apporte à l'enfant un espace scolaire individualisé ou collectif et spécialisé afin de lui permettre de poursuivre sa scolarité dans le cadre du projet mis en place au SESSAD. L'enfant présentant des troubles du comportement souvent associés à des difficultés d'apprentissage vit des situations conflictuelles dans l'école, l'école est vécue par lui comme un lieu de souffrance. L'enseignant spécialisé du SESSAD a un rôle différent de celui de l'enseignant de l'école, il ne se substitue pas à celui-ci mais il soutient son travail auprès de l'enfant en donnant du sens et en l'impliquant dans ses apprentissages.

Relation avec les enseignants:

L'enseignant de la classe peut se sentir démuni face à un élève présentant de grosses difficultés de comportement, souvent il ne comprend pas les raisons de ses troubles, ni comment réagir. Dans sa classe l'enseignant doit aussi prendre en compte tous les autres élèves et préserver un cadre rassurant pour eux afin de permettre de bons apprentissages, la présence d'un élève difficile ou violent peut perturber ce cadre.

L'enseignant spécialisé peut permettre à l'enseignant de la classe de sortir de son isolement en lui apportant des informations, des éclairages sur les difficultés de l'enfant et ainsi de mieux les comprendre, ainsi que des outils, évaluations lui permettant d'adapter sa pédagogie. L'enseignant est rassuré et peut ainsi modifier sa pratique pour permettre à l'enfant en difficulté de retrouver une place d'élève dans la classe. L'enseignant du SESSAD rencontre régulièrement l'enseignant de la classe afin de faire le point sur les progrès ou les difficultés de l'élève.

Au moins une fois par an, une Equipe de Suivi Scolaire (ESS) est organisée à l'école par l'Enseignant Référent du secteur avec la famille et les différents services afin de mettre en place le Projet personnalisé de Scolarisation de l'enfant (PPS).

Observation de l'élève dans sa classe :

Une observation dans la classe pourra permettre à l'enseignant du SESSAD d'analyser le comportement de l'enfant, d'évaluer ses difficultés en situation scolaire et de mieux cibler le champ de ses interventions : troubles de l'attention, de la concentration, de la mémoire, instabilité, violence, difficultés d'apprentissage en lecture, écriture, mathématiques...

Cette observation sera ensuite reprise avec l'enseignant de la classe afin de lui apporter des éléments pouvant l'aider dans sa pratique quotidienne avec l'enfant.

Aide pédagogique apportée à l'élève :

Les prises en charge peuvent se dérouler dans les locaux du SESSAD où l'enseignant spécialisé du SESSAD reçoit l'élève individuellement ou en petit groupe dans un bureau différent d'une salle de classe. L'aide au SESSAD est privilégiée par rapport à une prise en charge dans l'école qui représente souvent un lieu de souffrance pour l'enfant, un lieu où il est sous le regard des autres enfants, où il peut être stigmatisé en raison de ses difficultés et où il risque d'être peu disponible pour travailler ses difficultés dans les apprentissages selon la situation, la demande, le besoin. L'enseignante peut de ce faite faire l'accompagnement, soit dans l'école de l'enfant, soit au sein du Sessad.

L'aide pédagogique est apportée en fonction des difficultés rencontrées ou des troubles observés et peut revêtir différentes formes : remédiation pour une notion précise, travail sur l'attention, la concentration, atelier d'activités manuelles... L'enseignant spécialisé du SESSAD ne fait pas du rattrapage scolaire, il ne comble pas des lacunes mais il propose à l'enfant une relation pédagogique adaptée pour entrer dans les apprentissages différemment en devenant acteur.

L'aide repose sur une relation de dialogue et de confiance afin que l'élève soit partie prenante de cette aide, il doit comprendre qu'il a besoin de cette aide pour l'accepter et qu'elle lui soit profitable. Si l'enfant ne comprend pas l'utilité de cette aide et la refuse, elle sera inefficace et sans effet.

Dans le dialogue avec l'élève, il est important de le laisser s'exprimer sur la façon dont il perçoit l'école en général et sa propre scolarité, sa place dans l'institution scolaire. La relation privilégiée établie avec l'élève l'aidera à mieux comprendre ses difficultés, à les reconnaître afin d'accepter l'aide qu'on lui propose. Ce travail d'échange, de discussion autour des difficultés, permet à l'élève de prendre conscience de ses capacités, de restaurer une image plus positive de lui et de lui redonner goût aux apprentissages.

Le travail effectué avec l'équipe pluridisciplinaire du SESSAD lors des synthèses apporte à l'enseignant spécialisé des éléments qui lui permettent de mieux appréhender les difficultés de l'élève dans ses composantes affectives, sociales et intellectuelles.

1.3 L'approche éducative

L'Educatrice spécialisée au SESSAD :

La dimension éducative est proposée aux enfants et aux jeunes adolescents accueillis au SESSAD, pour qu'ils puissent restaurer des relations satisfaisantes avec leur entourage et les aider à gérer le comportement difficile qui les font rejeter.

La prise en charge éducative a pour objectif d'apporter aux enfants les éléments d'une consolidation de leur personnalité et d'une autonomie dans leur vie quotidienne qui leur permettent d'aborder leur évolution dans les conditions psychiques, physiques, affectives et culturelles les plus satisfaisantes possibles. Les éducatrices prennent en compte l'enfant dans sa globalité; « l'enfant est « un » dans toutes ses dimensions, physique, mentale, affective, familiale et sociale. Il importe qu'elles soient toutes prises en compte dans le projet de soins, d'accompagnement offert à la famille. » (Définition empruntée à R.Salbreux.)

La fonction éducative s'exerce dans les locaux du SESSAD et/ou dans les dispositifs de socialisation de la ville des Ulis, des villes environnantes : médiathèques, ludothèques, piscines, centres culturels... Pour la plupart des enfants, l'école est un lieu de souffrance, d'échec, le lieu où ils renforcent leurs défenses. Il y a donc une nécessité de les sortir de la classe, de l'école, pour qu'ils retrouvent d'autres appuis, d'autres repères pour construire une nouvelle relation.

L'organisation quotidienne des accompagnements et des raccompagnements entre les lieux de vie de l'enfant et le SESSAD, font partie de l'action éducative. Ces temps « d'accompagnements éducatifs » sont souvent chargés d'affects, ils ne sont pas anodins. Des ritualités sécurisantes s'instaurent, des connivences se font jour, une parole émerge, un silence complice s'installe. Toutes choses qui viennent dire à l'enfant qu'il est lui, dans l'altérité, au travers l'attention et la disponibilité qu'on lui porte.

Le projet de l'enfant s'accommode de nombreuses temporalités. A chaque rentrée scolaire nous recherchons lors de la mise en place des projets en équipe, une congruence, un bon ajustement pour assurer la viabilité des accompagnements et du projet de l'enfant. La congruence du projet requiert subtilité, sensibilité et disponibilité. Les objectifs d'accompagnement sont définis dans le projet personnalisé d'accompagnement et le projet éducatif individualisé.

Les temps de réunions pluridisciplinaires et de paroles partagés sont essentiels et consécutifs du travail en commun. Dès l'admission et tout au long du parcours de soin de l'enfant, l'équipe questionne ses capacités de contenance.

La compétence des éducatrices est de mettre au travail des aménagements favorisant le lien. Elles garantissent un cadre rassurant, respectueux du rythme de l'enfant en permettant une ouverture à l'autre, à l'environnement. Quelques règles garantissent la qualité de l'approche éducative :

- un encadrement garant de la parole de chacun, favoriser l'expression, l'écoute.
- La rencontre de l'autre, semblable et différent, l'apprentissage à la confrontation des différences.
- La rencontre avec soi dans l'image renvoyée par le groupe, par les adultes.
- Un travail autour des règles qui permettent de vivre ensemble, les valeurs, les codes sociaux... la loi a une fonction d'intégration, elle frustre et protège.

Si le statut de référence confère un rôle particulier, l'éducatrice doit avoir le discernement de sa place, de sa spécificité et renvoyer au collègue concerné les questions qui relèvent d'une intervention spécifique. Le rôle de référent est d'instaurer une relation repérante pour les familles, pour l'équipe. Un élargissement de la prise en charge éducative est possible aux autres enfants. L'enfant peut avoir d'autres figures d'attachement dans la structure.

Les éducatrices proposent à l'enfant d'expérimenter des aspects de son existence qui peuvent le mettre en difficulté mais qui sont une condition de réalisation de son projet. Participer, partager avec les éducatrices diverses activités développe les capacités de curiosité de l'enfant, dynamise ses intérêts, il expérimente la prise d'initiative, pacifie ses peurs, peut faire des apprentissages progressifs. Les éducatrices proposent un lieu faisant large part aux jeux, aux activités créatives, aux rencontres favorisant l'émergence, la consolidation, le renforcement du narcissisme de l'enfant. L'équilibre entre la dynamique du jeu et les exigences de la pédagogie n'est pas toujours facile à trouver mais il existe

et permet des situations d'apprentissages riches, inédites voire fructueuses. « L'expérience culturelle commence avec un mode de vie créatif qui se manifeste d'abord dans le jeu » (Winnicott).

Les médiations : sorties diverses, ateliers réguliers...constituent un travail d'engagement, d'expériences du corps qui mobilisent des émotions fortes. Le cadre installé permet à l'enfant de s'individualiser, de se différencier, d'avoir accès à l'altérité sans que cela soit une menace. Les mercredis, les éducatrices proposent aux enfants un espace qui permet une ouverture à la parole, la rencontre dans le cadre d'une dynamique de groupe. Les prises en charge individuelles des enfants se déroulent essentiellement sur le temps scolaire. Ainsi, Les activités de « loisirs », par leurs qualités soignantes et socialisantes vont permettre aux jeunes en difficultés psycho-affectives d'enrichir des possibilités de se remettre en question et se distancier de ses vécus émotionnels immédiats

Les rencontres avec les familles se font au SESSAD en présence de la responsable du service. Il s'agit de présenter le projet éducatif et échanger autour de l'évolution de leur enfant. Cet accompagnement et ce soutien consistent à veiller à ce que les parents soient informés et associés à notre travail auprès de leur enfant.

1.4 L'approche thérapeutique

Le Psychologue au SESSAD

Le SESSAD est un lieu et une équipe qui cherche à rencontrer l'enfant dans une perspective de soin, en prenant en compte sa globalité et sa subjectivité. Engagé et soutenu dans sa démarche par sa famille, l'enfant s'engage dans un parcours et un processus de changement. Dans ce travail personnel, il est aidé par l'équipe du SESSAD et le dispositif qu'elle a mis en place pour y parvenir. Ce cadre de soin est ajusté pour chaque enfant et sert de guide et de repère au dispositif relationnel proposé à l'enfant.

Dans cette perspective, le psychologue contribue à la mise en place et à la mise en mots (ou en réflexion) de cet espace de soin où l'enfant peut exprimer directement ou indirectement ses difficultés, ses questions, ses angoisses ou ses souffrances relationnelles et psychiques. L'expression de l'enfant contenu dans l'échange relationnel, doit pouvoir être entendu dans une perspective de mise en sens et de compréhension de ce qui s'agit au travers de son comportement.

L'enfant doit pouvoir retrouver une place relationnelle et psychique qui lui permette de poursuivre dans une plus grande sérénité son développement personnel. Pour favoriser ce processus, le psychologue peut accompagner l'enfant soit dans un cadre individuel (thérapie individuelle), soit dans un cadre groupal (groupe thérapeutique) sur indication du médecin Psychiatre en synthèse selon le besoin de l'enfant). Quel que soit la méthode choisi, il veillera aux indications, aux rythmes et à la continuité de ses interventions, afin de permettre à l'enfant de repérer et de transformer ses difficultés en paroles et représentations, propice à favoriser son travail d'intégration et de subjectivisation et de surcroit propice à lui permettre d'évoluer vers un mieux-être, de mieux occuper sa place dans ses différents lieux de vie.

Dans le cadre du projet de soin établi, le psychologue pourra rencontrer les familles, avec comme objectif de mieux connaître l'enfant et son histoire relationnelle, afin de mieux comprendre ses besoins et de favoriser son évolution, dans le cadre du processus de soin engagé avec l'équipe du

SESSAD. Il sera sensible également, dans le cadre de ces entretiens à répondre au besoin de guidance familiale. Le travail consistant à favoriser l'alliance thérapeutique avec la famille pourra se partager avec d'autres membres de l'équipe (notamment la chef de service) et fera l'objet d'une réflexion renouvelée quant à la place de la famille dans l'accompagnement et le processus thérapeutique de chaque enfant.

Par ailleurs, le psychologue doit contribuer également à favoriser l'établissement des capacités contenantes et réflexives du travail d'équipe. Cet accordage réactualisé doit favoriser la représentation des places et des missions de chacun autour de l'enfant, de différencier les lieux et les discours et de les questionner dans la perspective du soin.

La Psychomotricienne au SESSAD

La psychomotricité est une spécialité du développement global de la personne. Elle est l'expression corporelle de sa vie psychique, affective, intellectuelle et relationnelle, tant dans son fonctionnement que dans sa structure. Le psychomotricien, comme thérapeute se situe dès lors à l'interface entre le corps et la psyché.

Les enfants du SESSAD, présentant des troubles du comportement, utilisent le lieu du corps, l'expression corporelle comme mode relationnel et de communication privilégiée (agitation psychomotrice, inhibition psychomotrice par exemple). Le travail du psychomotricien, que ce soit en individuel ou en groupe ; par sa lecture des manifestations corporelles et comportementales des individus, ouvre la possibilité d'une voie vers une mise en mots des symptômes. Pour ce faire, il a à sa disposition différentes techniques et compétences : bilan psychomoteur, relaxation dynamique, éducation gestuelle, expression corporelle ou plastique, ou activités rythmiques, de jeu, d'équilibration et de coordination. La spécificité du psychomotricien réside dans son écoute du corps, dans sa lecture des manifestations motrices et permet :

- La prise de conscience par l'enfant de modes de communication corporelle inadaptés à la relation avec ses pairs ou avec tout autre individu que lui-même
- D'enrichir la clinique du sujet car il établit le rapport entre défenses psychiques et défenses corporelles. Le bilan psychomoteur est d'ailleurs un outil complémentaire au diagnostic et à l'élaboration du projet de soin

Mais quel que soit son mode d'intervention, le thérapeute en psychomotricité cherche à amener tout individu vers un savoir dire, un savoir être pour un savoir vire ensemble et avec soi-même.

1.5 Les ateliers collectifs

Ateliers pluridisciplinaires:

Il est quelquefois nécessaire d'utiliser d'autres outils afin de permettre à l'enfant d'exprimer ses difficultés ou de se réconcilier avec les apprentissages scolaires. Des ateliers en petits groupes peuvent être proposés à l'enfant au SESSAD avec d'autres professionnels (éducatrice, psychomotricienne, psychologue) : ateliers d'écriture, d'informatique, activités manuelles, peinture, bricolage, jeux de société, cuisine...).

Ces ateliers permettent à l'élève de montrer ses compétences et aptitudes dans d'autres domaines que ceux du scolaire et participent ainsi à la restauration d'une image plus positive de lui. L'aide apportée à l'élève au SESSAD a pour finalité le retour vers le lieu premier des apprentissages, c'est-à-dire la classe. L'élève qui retrouve confiance en lui n'aura plus peur d'apprendre, pourra devenir plus autonome dans son travail et avoir un comportement plus adapté dans sa classe.

Groupe thérapeutique « Art graphiques » (Psychomotricienne, Educatrice Spécialisée) :

Le but de ce projet est une sensibilisation aux Arts par des activités manuelles à visée artistiques et à la découverte d'œuvres d'Art par le livre et le musée. C'est une invitation à un voyage dans un champ inconnu, un voyage à travers des œuvres, des créations.

La démarche, le résultat sont chargés d'imprévisibilité. C'est la marque d'un comportement de réceptivité, d'une sensibilité qui se manifeste par une aptitude à se saisir des diverses propositions de Delphine Schmit, psychomotricienne et Françoise El Midaoui, éducatrice spécialisée, pour l'année 2016/17.

La visite d'expositions d'artistes (peintres, sculpteurs, plasticiens...) nourrira l'inspiration, nous irons à la découverte de musées.

« Regarder » c'est fatigant, comme apprendre à lire, nous utiliserons la collection « L'Art en jeu » du centre G.Pompidou par Sophie Curtil, pour un tête à tête avec les œuvres et « L'Art en bazar » d'Urus Wehril, artiste et comédien suisse, qui s'attaque aux œuvres de grands maîtres et « rage » les range en réorganisant les éléments, pour les observer en s'amusant. Le groupe débutera chaque séance par la découverte collective d'un de ces livres et l'échange d'impressions, d'idées de réalisations.

La visite d'expositions, de musées met l'enfant en contact avec le passé, le présent...Les enfants ont souvent une représentation négative du musée, c'est pourtant un espace unique, à la fois patrimoine, source de plaisirs esthétiques et de savoirs. Il est fructueux de commencer par des expériences de visites proches du SESSAD. Nous prendrons connaissance rapidement des carnets de saison des Ulis et villes environnantes ainsi que des programmes des médiathèques pour y dynamiser notre projet.

A Orsay « 1 mois, 1 expo » propose aux artistes d'exposer en duo pendant un mois à la mairie, la Bouvêche, la Crypte. A Gif sur Yvette, expos régulières au château du Val fleury, à l'espace Val de Gif. Chaque trimestre, nous projetterons la visite d'un musée parisien, Arts décoratifs, Centre George Pompidou...

Delphine et Françoise proposent aux enfants des ateliers à médiations manuelles, imaginatives, culturelles, une parenthèse inventive, créatrice. Ce sera un espace d'interactions, d'émotions partagées. L'expression de l'un peut favoriser l'expression de l'autre. Ces « arteliers » sont destinés à des enfants du SESSAD qui montrent une limitation pour verbaliser, entrer en contact avec leur monde interne, trop crispé sur la réalité. Ou qui, au contraire, ont un imaginaire débordant.

La situation de groupe répond aux questions qui touchent *au vivre ensemble*, l'enfant_expérimentera ou fera évoluer une place à prendre, une identité à affirmer. Ce groupe est pensé pour des enfants qui ont noué des liens privilégiés avec Delphine et /ou Françoise.

Modalités de fonctionnement :

- Privilégier un petit groupe fermé (3/4 enfants)
- Même espace clos

- La cadre doit être contenant, sécurisant, respectueux des différences.
- Les écarts d'âge ne doivent pas être importants
- Pouvoir être seul en présence des autres et s'organiser avec les autres.
- Anticiper les visites par une discussion avec le groupe.

Activités proposées :

- Avec des petits objets apportés par les enfants, création de masques dans un morceau de terre ou réalisation d'empreintes dans la terre.
- Sensibilisation à la technique du tissage avec des bandes de papier préparées par les enfants.
- Créations à partir de petits objets récupérés en papier s'inspirant du travail de Kim Quach, artiste plasticienne et origamiste (a exposé à Orsay en novembre 2014)
- Déplacements et coloriages (La série « bleu » de Miro, les rythmes de Delaunay...)

Groupe thérapeutique« jeux dramatique » (Psychologue, Psychomotricienne):

L'atelier de « jeux dramatiques » est un atelier d'improvisation qui en s'appuyant sur les expériences des enfants, permet la mise à forme et en corps des émotions et des désirs. Partant, il favorise le nouage entre réel, imaginaire et symbolique.

Outre ces fonctions fondamentales, l'atelier permet également de travailler :

- Favoriser les passages entre la mise en scène et la mise en mots des émotions
- Travail autour de la contenance : contenance corporelle et psychique, contenance du groupe, contenance du cadre, contenance de la pensée partage
- Les repérages spatio-temporaux (gestion de l'espace scénique, garder le fil d'une histoire)
- L'image du corps et image de soi (questions identitaires)
- L'expression verbale et corporelle : prendre place et prendre la parole
- Accepter les frustrations
- Différencier le dedans et le dehors

<u>Indication</u>: Enfants ayant des difficultés à accéder au symbolisme.

L'atelier est animé par le Psychologue et la Psychomotricienne. Il accueille 3 enfants minimum et 5 maximum.

Il a lieu dans la salle des groupes thérapeutiques.

La séance se déroule en trois temps :

- Temps d'accueil et d'échange : choix d'un thème ou d'une séquence en groupe
- Temps de jeu et d'improvisation ponctué d'échanges et de changements et modifications de la mise en scène en fonction des retours des enfants et des adultes présents
- Temps de retour au calme où chacun pourra faire partager ou pas ses impressions et émotions.

Groupe thérapeutique « Atelier conte » (Psychologue, Psychomotricienne):

Le conte est par essence un médiateur de la vie psychique. Chez tous les enfants, mais plus particulièrement chez ceux dont le monde intérieur n'est pas suffisamment structuré et qui souffrent d'importantes difficultés de symbolisation, le conte peut servir de médiateur, leur permettant une restauration de leur curiosité, un réinvestissement de leurs processus mentaux.

Le conte transforme les affects non pensés en représentation tolérable, figurable. C'est la fonction contenant du conte. Il favorise des interactions diverses et particulièrement une intégration corporelle, psychique et temporelle des émotions. Le conte permet de travailler les thèmes de l'origine, de la différenciation, de l'individuation...

L'atelier est animé par le Psychologue et la Psychomotricienne et a lieu une fois par semaine. Des échanges réguliers avec le reste de l'équipe du Sessad soutiennent ce travail.

Le groupe accueille 4 enfants. Un enfant est sorti du groupe en cours d'année scolaire dû à son départ du Sessad.

Il a lieu dans la salle des groupes thérapeutiques.

Les séances se déroulent en quatre temps :

- Temps d'accueil et d'échange
- Temps de lecture d'un conte par un adulte
- Temps de reconstitution de l'histoire
- Temps pour dessiner en lien avec le conte

Au-delà des thèmes abordés, la constitution du groupe est désormais bien installée, avec une bonne intégration des repères structurants (dedans-dehors, adulte-enfant, fille-garçon...).

Ainsi, au sein de ce dispositif contenant, un travail autour de l'expression des représentations lié au conte a pu se dérouler d'une façon riche et contenante.

Groupe thérapeutique «Tracer, jouer, oser » (Psychomotricienne, Educatrice Spécialisée):

Dans cet atelier, les professionnelles proposent un espace d'essais, de tâtonnements, de vagabondage, de réflexion autour des sensations et de l'expression corporelle.

Un nombre non-négligeable d'enfants du Sessad présente des troubles graphiques qui perturbent leur rapport au geste graphique et par extension à l'écriture. Le geste graphique est d'ordre moteur, il n'est pas naturel. Et rectifier des postures est difficile.

Précis ou aléatoire, vif ou modéré, souple ou cassant, appuyé ou léger « le geste » implique le corps, le bras, le poignet guidé ou non par un outil. Nous travaillons le geste pour amener l'enfant à avoir une image orientée de son corps : descendre/monter, à côté, dessus-dessous... Un travail moteur, notamment autour des bras et des mains est proposé aux enfants.

Cet atelier a pour objectif de permettre à l'enfant, au travers de multiples ateliers, d'expérimenter corporellement les éléments essentiels pour un passage à l'écriture sans s'y confronter directement.

Nous proposons des activités pour affiner la régulation tonique, les gestes, les postures et l'orientation corporelle, pour contrôler le mouvement : freinage, réduction de l'impulsivité, exercer la bonne pression...

Ce groupe est proposé pour 2/3 enfants, une fois par semaine, le jeudi dans l'espace réservé aux différents ateliers manuels.

Il n'est pas question de reproduire un cadre didactique, ni une expérience esthétique... Le plaisir de faire, de dire, de découvrir des possibilités enfouies sont les motivations qui amènent les enfants à « découvrir, jouer, oser » avec différents outils.

Travail sur l'extérieur avec les familles et les enfants :

Il nous paraît difficile de contribuer au devenir d'un enfant sans accompagner en même temps une évolution du parent/des parents. La relation des parents à leur enfant reste pour chaque parent, chaque enfant à construire. Dans un travail avec un enfant il est nécessaire de rassembler, de recentrer. Ces rencontres proposées par deux éducatrices spécialisées se tissent autour d'une activité simple que l'enfant aime bien, son père et/ou sa mère sont invités à participer.

Ces rencontres donnent la possibilité aux parents et aux enfants de passer du temps ensemble d'une manière ludique et constructive. Le parent est confronté dans son rôle éducatif, valorisé dans son savoir-faire et les liens familiaux s'enrichissent.

Ces espaces neutres ont pour but le maintien de la relation ou la reprise de contact entre l'enfant et son parent. Ces rencontres individuelles visent à soutenir la mise en place de l'attachement et l'accordage entre le parent et son enfant et à intervenir dans le dysfonctionnement relationnel.

Instauration de rencontres avec les médiateurs sociaux pour les familles.

Nous leur proposons diverses mises en situation : faire avec leur enfant, vivre un évènement exceptionnel avec leur enfant :

- Participation à un spectacle au centre culturel de la ville
- Participation à un repas organisé par l'association des femmes africaines des Ulis
- Ateliers pâtisserie
- Activités avec les Maison pour tous de la ville : soirées jeux de société, expositions...
- Ateliers avec l'association l'AVAG à la ludothèque : après-midi ou soirées jeux de société.
- Participations aux fêtes de l'école (kermesse, spectacles de fin d'année...) aux évènements sportifs de l'école, de la ville...

Avec entre autre, la perspective que le parent, les parents inscrivent leur enfant dans un club pour une pratique régulière. Ces structures de la ville offrent aux enfants, aux parents la possibilité de construire des liens par une appropriation individuelle et sociale. Ces espaces sont riches en interactions entre enfants, adultes, ce sont aussi des lieux de rencontre entre générations.

A partir de diverses situations l'importance de parler juste aux enfants de leurs perceptions, parce que mettre des mots sur ce qu'on éprouve, des émotions positives/négatives c'est cela qui est humain.

La relation de transformation doit être réciproque, elle doit s'établir « en double » dans le partage, le plaisir partagé pour que le parent reconnaisse son enfant comme un être avec des compétences

relationnelles et communicationnelles qui doivent recevoir des réponses complémentaires en miroir et en double pour pouvoir se déployer. L'objectif de cette rencontre est plus relationnel, plus émotionnel interactif. Nous recherchons une dynamique d'accordage affectif.

Rencontres avec médiateur social/père et enfant.

II. <u>LA PARTICIPATION DE L'USAGER ET DE SON ENTOURAGE</u>

Axe essentiel de la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-social, le travail avec les familles fait l'objet de dispositions spécifiques dans notre projet de service (procédure d'admission, suivi et évaluation des PPA, communication).

La famille sera conviée régulièrement à des rencontres avec le thérapeute ou la Chef de Service et d'une façon plus ponctuelle avec la Chef de Service et l'Educateur référent. Ces rencontres pourront avoir pour objet :

- faire le point sur l'évolution de leur enfant,
- faire un bilan de l'évolution de l'enfant, bilan des actions menées, réajustement si nécessaire,
- évaluer les objectifs de la prise en charge, leur pertinence et en définir de nouveaux si besoin,
- permettre à la famille d'aborder leur questionnement,
- évoquer l'histoire familiale et la travailler afin de décrypter au mieux les points de souffrance,
- mise en place d'un guidance parentale.

Notre SESSAD est alors le premier service rendu parce qu'il constitue le point de rencontre qui serait à la fois explicative, éclairante, apaisante et soignante.

Nous sommes parfaitement conscients des enjeux relatifs à nos interventions, nos pratiques aident et accompagnent la cellule familiale en souffrance. Nous nous donnons en tant que professionnels, les moyens d'instaurer une relation d'alliance avec les familles, en allant à leur rencontre, pour marcher à leur côté en partageant connaissances et compétences mutuelles (posture qui évite une forme de toute puissance et du savoir d'un côté comme de l'autre) au profit de l'enfant.

La première rencontre entre le SESSAD (représenté par la Chef de Service) et l'enfant en compagnie de ses parents est un moment important de la construction de cette alliance. Il nous permet de présenter aux parents et à l'enfant les prestations possibles, le fonctionnement du service. Le premier échange est également le lieu d'expression pour les parents et l'enfant de leurs attentes. Elle nous permet aussi d'évoquer l'histoire familiale (travail incontournable permettant de comprendre la situation de souffrance).

Selon les situations familiales, l'histoire de chacun, ce qui est donné à voir, à entendre en lien avec leur vérité, leur ressenti, leur vécu reste très variable. La souffrance, les difficultés sont parfois livrées d'emblée ou demandent du temps pour s'exprimer. En général, au fil des semaines, des mois, un climat de confiance permet un tissage de lien entre les professionnels et la famille. Parfois, les relations restent difficiles à instaurer, tout particulièrement lorsque le dysfonctionnement familial est prégnant.

Certaines familles sont parfois suivies par de nombreux travailleurs sociaux et restent sur la défensive ; il est alors indispensable pour notre SESSAD de se distinguer. Se distinguer, cela signifie ne

pas être dans une confusion (ASE – soin) mais aussi apporter aux familles un espace confidentiel leur permettant de décharger sans aucun crainte leur souffrance, leur histoire. Les liens qui se tissent peu à peu avec les parents nous permettent de reprendre avec eux des situations difficiles et travailler dans l'intime du cocon familial. Nous pouvons ainsi leur apporter un soutien, une aide efficace pour l'enfant et pour toute la famille. La famille n'est alors plus seule, isolée, elle est au contraire soutenue, associée ; le SESSAD agit de ce fait dans un rôle de lien et de liant permettant un apaisement et une meilleure compréhension de leur histoire faisant écho à la souffrance de leur enfant. La verbalisation et la reconnaissance de cette souffrance familiale, permettra à l'enfant de mieux se saisir de son devenir sans faire écho et miroir à une souffrance parentale

Les modalités de participation des usagers et de leur famille sont multiples :

- Entretiens réguliers avec la famille avec ou sans l'enfant en fonction des objectifs de ceux-ci
- Réunion bilan en présence de la famille, l'enfant et les professionnels du SESSAD (Chef de service et Educateur référent) afin de permettre aux familles et à l'enfant d'être plus acteur (cf annexe)
- Une enquête sous forme de questionnaire peut être mise en place afin de recueillir l'avis des parents

CONCLUSION

Le SESSAD Clamageran a une forte personnalité, issue principalement d'une volonté de vouloir répondre aux attentes qui l'interpellent.

- Ni consultation médico-psychologique, ni service d'accompagnement en milieu ordinaire, il est tout cela à la fois avec une détermination à agir. Agir avec l'enfant, sa famille, ses partenaires.
- Les interventions se déploient là où émerge la souffrance psychique de l'enfant et les difficultés de ses parents à l'apaiser.
- La dimension éducative propose des expérimentations concrètes qui structurent les échanges et permettent la confrontation et la découverte de soi et des autres.
- La dimension pédagogique propose des remédiations qui permettent à l'enfant de se resituer dans ses apprentissages et le conduisent à essayer de ne plus reporter sur sa scolarité ses difficultés psycho-affectives. L'élévation du niveau culturel et de la capacité langagière vient soutenir ce travail de mentalisation et d'élaboration dont il a besoin pour se construire.
- Les rééducations orthophoniques et de psychomotricité proposent des espaces personnels de travail sur soi.
- Enfin, les effets thérapeutiques procèdent de ces interactions. Le rôle d'interface que jouent le psychothérapeute entre l'enfant et son vécu, contribue à porter la dimension soignante au cœur même de sa quotidienneté.

Toutes ces rencontres conduisent le travail d'évaluation quotidienne de la mise en œuvre du projet institutionnel. Au cœur de l'action, ces temps de recul s'en alimentent et l'enrichissent en retour. L'enfant, au centre des préoccupations professionnelles, devient le principal indicateur, par l'évolution de sa problématique et de son comportement, de la pertinence des prises en charge mises en œuvre. C'est là le premier point d'évaluation qui consiste à repérer les corrélations entre les moyens développés et les résultats obtenus.

Le projet n'est pas une simple déclaration d'intention générale, il est la base fondamentale du travail institutionnel dont il traduit la mission déclinée en objectifs et moyens retenus. Il ne peut reposer que sur l'adhésion de l'ensemble des acteurs. C'est là le deuxième point d'évaluation qui consiste à repérer les décalages qui s'opèrent entre le travail pluridisciplinaire collectif et la conduite des actions par les différents professionnels, chacun pour ce qui relève de ses compétences.

A partir de cette double démarche, seront élaborées les remises en cause et les redéfinitions nécessaires. Ainsi le SESSAD est en perpétuel mouvement et s'efforce de s'adapter aux demandes des enfants, des familles et des services qui le sollicitent.

Il s'agit pour nous, au risque de «trop en faire» (mais cela est évalué en permanence) de proposer enfin à l'enfant, de véritables espaces de vie, de rencontre, de reconnaissance et de construction de soi

Les interventions quotidiennes des professionnels du SESSAD trouvent leur support éthique au travers des valeurs humanistes qui fondent le projet de l'Entraide Universitaire.

ANNEXES

Annexe 1 - LES MODALITES DES DROITS D'EXERCICE DES USAGERS:

Elles s'exercent dans un cadre bien précis, celui de la charte des droits et libertés de la personne accueillie.

Article 1^e 'Principe de non-discrimination

Dans le respect des conditions particulières de prise en charge et d'accompagnement, prévues par la loi, nul ne peut faire l'objet d'une discrimination à raison de son origine, notamment ethnique ou sociale, de son apparence physique, de ses caractéristiques génétiques, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son âge, de ses opinions et convictions, notamment politiques ou religieuses, lors d'une prise en charge ou d'un accompagnement, social ou médico-social.

Article 2 Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté

La personne doit se voir proposer une prise en charge ou un accompagnement, individualisé et le plus adapté possible à ses besoins, dans la continuité des interventions.

Article 3 Droit à l'information

La personne bénéficiaire de prestations ou de services a droit à une information claire, compréhensible et adaptée sur la prise en charge et l'accompagnement demandés ou dont elle bénéficie ainsi que sur ses droits et sur l'organisation et le fonctionnement de l'établissement, du service ou de la forme de prise en charge ou d'accompagnement. La personne doit également être informée sur les associations d'usagers œuvrant dans le même domaine.

La personne a accès aux informations la concernant dans les conditions prévues par la loi ou la réglementation. La communication de ces informations ou documents par les personnes habilitées à les communiquer en vertu de la loi s'effectue avec un accompagnement adapté de nature psychologique, médicale, thérapeutique ou socio-éducative.

Article 4 Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne

Dans le respect des dispositions légales, des décisions de justice ou des mesures de protection judiciaire ainsi que des décisions d'orientation :

- 1° La personne dispose du libre choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes soit dans le cadre d'un service à son domicile, soit dans le cadre de son admission dans un établissement ou service, soit dans le cadre de tout mode d'accompagnement ou de prise en charge.
- 2° Le consentement éclairé de la personne doit être recherché en l'informant, par tous les moyens adaptés à sa situation, des conditions et conséquences de la prise en charge et de l'accompagnement et en veillant à sa compréhension.
- 3° Le droit à la participation directe, ou avec l'aide de son représentant légal, à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne lui est garanti.

Lorsque l'expression par la personne d'un choix ou d'un consentement éclairé n'est pas possible en raison de son jeune âge, ce choix ou ce consentement est exercé par la famille ou le représentant légal

auprès de l'établissement, du service ou dans le cadre des autres formes de prise en charge et d'accompagnement. Ce choix ou ce consentement est également effectué par le représentant légal lorsque l'état de la personne ne lui permet pas de l'exercer directement. Pour ce qui concerne les prestations de soins délivrées par les établissements ou services médico-sociaux, la personne bénéficie des conditions d'expression et de représentation qui figurent au code de la santé publique.

La personne peut être accompagnée de la personne de son choix lors des démarches nécessitées par la prise en charge ou l'accompagnement.

Article 5 Droit à la renonciation

La personne peut à tout moment renoncer par écrit aux prestations dont elle bénéficie ou en demander le changement dans les conditions de capacités, d'écoute et d'expression ainsi que de communication prévues par la présente charte, dans le respect des décisions de justice ou mesures de protection judiciaire, des décisions d'orientation et des procédures de révision existantes en ces domaines.

Article 6 Droit au respect des liens familiaux

La prise en charge ou l'accompagnement doit favoriser le maintien des liens familiaux et tendre à éviter la séparation des familles ou des fratries prises en charge, dans le respect des souhaits de la personne, de la nature de la prestation dont elle bénéficie et des décisions de justice. En particulier, les établissements et les services assurant l'accueil et la prise en charge ou l'accompagnement des mineurs, des jeunes majeurs ou des personnes et familles en difficultés ou en situation de détresse prennent, en relation avec les autorités publiques compétentes et les autres intervenants, toute mesure utile à cette fin.

Dans le respect du projet d'accueil et d'accompagnement individualisé et du souhait de la personne, la participation de la famille aux activités de la vie quotidienne est favorisée.

Article 7 Droit à la protection

Il est garanti à la personne comme à ses représentants légaux et à sa famille, par l'ensemble des personnels ou personnes réalisant une prise en charge ou un accompagnement, le respect de la confidentialité des informations la concernant dans le cadre des lois existantes.

Il lui est également garanti le droit à la protection, de droit à la sécurité, y compris sanitaire et alimentaire, le droit à la santé et aux soins, le droit à un suivi médical adapté.

Article 8 Droit à l'autonomie

Dans les limites définies dans le cadre de la réalisation de sa prise en charge ou de son accompagnement et sous réserve des décisions de justice, des obligations contractuelles ou liées à la prestation dont elle bénéficie et des mesures de tutelle ou de curatelle renforcée, il est garanti à la personne la possibilité de circuler librement. A cet égard, les relations avec la société, les visites dans l'institution, à l'extérieur de celle-ci sont favorisées.

Dans les mêmes limites et sous les mêmes réserves, la personne résidente peut, pendant la durée de son séjour, conserver des biens, effets et objets personnels et, lorsqu'elle est majeure, disposer de son patrimoine et de ses revenus.

Article 9 Principe de prévention et de soutien

Les conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de la prise en charge ou de l'accompagnement doivent être prises en considération. Il doit en être tenu compte dans les objectifs individuels de prise en charge et d'accompagnement.

Le rôle des familles, des représentants légaux ou des proches qui entourent de leurs soins la personne accueillie doit être facilité avec son accord par l'institution dans le respect du projet d'accueil et d'accompagnement individualisé et des décisions de justice.

Les moments de fin de vie doivent faire l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés dans le respect des pratiques religieuses ou confessionnelles et convictions tant de la personne que de ses proches ou représentants.

Article 10 Droit à l'exercice des droits civiques attribués à personne accueillie

L'exercice effectif de la totalité des droits civiques attribués aux personnes accueillies et des libertés individuelles est facilité par l'institution qui prend à cet effet toutes mesures utiles dans le respect, si nécessaires, des décisions de justice.

Article 11 Droit à la pratique religieuse

Les conditions de la pratique religieuse, y compris la visite de représentants de différentes confessions, doivent être facilitées, sans que celles-ci puissent faire obstacle aux missions des établissements ou services.

Les personnels et les bénéficiaires s'obligent à un respect mutuel des croyances, convictions et opinions.

Ce droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui et sous réserve que son exercice ne trouble pas le fonctionnement normal des établissements et services.

Article 12 Respect de la dignité de la personne et de son intimité

Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne est garanti. Hors la nécessité exclusive et objective de la réalisation de la prise en charge ou de l'accompagnement, le droit à l'intimité doit être préservé.